

Exped. 3
Lepid. 3

Prises
deux

Mon Testament 446

Je soussigné je messieurs Guerin
Chevalier de la Légion d'Honneur, propriétaire
d'un bien demeurant à Lyon rue neuve du Capucine
N° 22. jouissant de toute la plénitude de mes
sens et fait le présent Testament.

Je lègue & beque à ma petite nièce &
petite-floride Geoffroy la somme de cinquante
mille francs. et pour recueillir le surplus
de mes biens aux charges si dessus et autres se
doit, je nomme & institue pour mon héritière
ou légataire mon neveu Geoffroy, ce qui se fait
que tout arrive après mon décès, et celui
de mon épouse bien aimée Sophie Morel
jeune Guerin, résidant à cette dernière
sa jouissance pleine & entière de son meuble
et de son présent & à venir et de toute autre
disposition & ce pendant sa vie pleine &
entière, recommandant à mes Messieurs et Mises
d'acquies pour elle de veiller au plus utile
et de veiller qu'elle ne soit en tout en
celles de son dernier volonté, résolvant
tout autre Testament, voulant que celui-ci
conforme de ma intention soit seul exécuté
fait à Lyon le deux Janvier de l'année
M D C C L X L X V

Et ainsi Signé
M^e M^e Guerin

Celui présente est intervenu mon épouse
Sophie Morel femme Guerin, qui renonceant
librement & volontairement aux droits
L. S. X. L.

1.85
5.50
6.75

Fin pour valeurs touchées, à Lyon, N° 114, le dix Novembre 1851,
N° 2312. Plus un franc pour tout acte pour droit, cinq francs
pour amende, et cinquante centimes pour dévins

5"
28
7.70
7.70

Orsay à Lyon, N° 114, le dix Novembre 1851,
N° 2312. Plus un franc pour tout acte pour droit, cinq francs
pour amende, et cinquante centimes pour dévins.

M. M. M.

contenu d'un bon contrat de mariage,
deux copies présentes à disposition de
la justice, le tout signé de l'année
de l'année mil huit cent cinquante un.
Je prie de vous en remercier.
N° 114, le dix Novembre 1851,
N° 2312. Plus un franc pour tout acte pour droit, cinq francs
pour amende, et cinquante centimes pour dévins

Valois

M. M. M.